

tenue sous la présidence de Monsieur CHARVIN, assisté(e)
de Madame MARCOVICI et Monsieur GOURSAUD, Conseillers
En présence de Madame LORRIAUX, Rapporteure publique
Madame EDWIGE, Greffière

09 heures 15

01) DOSSIER N° 2502548 RAPPORTEUR: Monsieur François GOURSAUD

Titre de l'affaire Annulation de la décision portant OQTF Sans délai assortie d' une assignation à résidence pour une durée de un an à un ressortissant Algérien

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES	

02) DOSSIER N° 2503016 RAPPORTEUR: Monsieur François GOURSAUD

Titre de l'affaire Annulation de la décision portant OQTF sans délai assortie d'une IRTF de 2 ans à l'encontre d'un ressortissant algérien

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES	

03) DOSSIER N° 2503068 RAPPORTEUR: Monsieur François GOURSAUD

Titre de l'affaire Annulation de la décision portant refus de séjour en qualité de parent enfant français assorti d'une OQTF avec délai et d'une IRTF de 3 mois pour un ressortissant Algérien.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître RUFFEL Christophe
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	

09 heures 15

04) DOSSIER N° 2503069 RAPPORTEUR: Monsieur François GOURSAUD

Titre de l'affaire Annulation de la décision portant OQTF sans délai assortie d'une IRTF d'un an pour un ressortissant Marocain.

Nom des parties

Demandeur Monsieur X

Représentants des parties

Maître RUFFEL Christophe

Défendeur PREFECTURE DU VAUCLUSE

préfet

05) DOSSIER N° 2503087 RAPPORTEUR: Monsieur Jérôme CHARVIN

Titre de l'affaire Annulation de la décision portant refus de séjour vie privée et familiale assorti d'une OQTF sans délai et d'une IRTF de 3 ans pour un ressortissant Marocain.

Nom des parties

Demandeur Monsieur X

Représentants des parties

Maître PITEL-MARIE Océane (Cour)

Défendeur PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT

06) DOSSIER N° 2503099 RAPPORTEUR: Monsieur Jérôme CHARVIN

Titre de l'affaire Annulation de la décision portant refus de séjour en qualité d'étudiante assorti d'une OQTF avec délai et d'un IRTF de 3 mois pour une ressortissante Marocaine.

Nom des parties

Demandeur Madame X

Représentants des parties

Maître GAST Amandine (Cour)

Défendeur PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Arrêté le 22/10/2025

Le vice-président : J. CHARVIN